

**REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DE L'ENERGIE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE
AGENCE DE PROMOTION DE L'INDUSTRIE**



**ATTESTATION DE DEPOT
DE DECLARATION**

Projet Industriel

1993 27 1993 120

Loi n° 93-120 du 27 décembre 1993 portant promulgation
du Code d'Incitations aux Investissements



....., le

A Monsieur le Directeur Général
De l'Agence de Promotion de l'Industrie

Promoteur :

Nom & Prénom :

Raison sociale :

N° : C.I.N. N° Passeport N° du délivré(e) à

Registre de Commerce

Nationalité :

Adresse :

Tél : Fax Email

OBJET : Déclaration pour la réalisation dans le cadre de la loi n°93-120 du 27 Décembre 1993, d'un projet industriel

* Totalement exportateur

* Partiellement exportateur

J'ai l'honneur de vous informer par la présente déclaration de mon intention de réaliser le projet tel que présenté ci-après :

Activité :

Secteur :

Nature du projet : Création Extension Renouvellement de matériel

Le projet est-il dans le cadre de l'essaimage oui non

Caractéristiques de l'entreprise :

Nom ou Raison Sociale :

Adresse ou siège social :

Forme Juridique :

Structure du capital :

Répartition de la participation non résidente		Répartition de la participation résidente	
Nationalité	%	Nationalité	%

IMPLANTATION :

Lieu Délégation Gouvernorat

Superficie totale du terrain en m²

Superficie couverte

Prévue	Existante

EMPLOI A CREER :

Cadres Autres

EMPLOIS EXISTANTS (éventuellement) : Cadres Autres

PRODUCTION ANNUELLE PREVUE (par le projet objet de cette déclaration)

Années de croisière

PRODUITS	UNITE	QUANTITE	VALEUR – CHIFFRES D’AFFAIRES

La production est destinée :

- **au marché local :**
- **partiellement à l’exportation :**

(% du CA. Hors taxe prévu à l’exportation)

PRODUITS DEJA FABRIQUES PAR L’ENTREPRISE (pour l’année précédente)

PRODUITS	UNITE	QUANTITE	VALEUR – CHIFFRES D’AFFAIRES

MATIERE PREMIERE ET SEMI PRODUITS PREVUS POUR LE PRESENT PROJET

ORIGINE	LIBELLE	QUANTITE	UNITE	VALEUR

EQUIPEMENTS : (Voir liste du matériel en annexes

SCHEMA D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT (en dinar)

Investissement	Montant	Financement	Montant
Terrain		Capital social	
Génie Civil		Aug. du capital	
Aménagement		Fonds propres	
Equipement importé		C.C.A.	
Equipement local		Crédit à terme	
Matériel de transport		Crédit à court terme	
Frais d'approche & divers		Crédit leasing	
Fonds de roulement		Crédit fournisseur	
		Crédit étranger	
TOTAL		TOTAL	

PLANNING PREVISIONNEL DE REALISATION DU PROJET

Elément de Réalisation	Date prévue (mois année)
1/- Constitution de la Société ou augmentation du capital	
2/- commande des équipements	
3/- Entrée en production	

AUTRES INFORMATIONS / :

Pour les entreprises existantes, prière indiquer :

- Référence du projet initial
- Le code en douane de l'entreprise s'il y a lieu
- Le matricule CNSS de l'entreprise

Signature du déclarant

IMPORTANT

(1) Pour les promoteurs tunisiens « personnes physiques » prière joindre une copie de la carte d'identité nationale.

Pour les promoteurs étrangers « personnes physiques » prière joindre une copie des 3 premières pages du passeport.

Pour les projets promus par des « personne morales » prière indiquer les références de l'immatriculation au registre du commerce

(2) les promoteurs sont informés que certaines activités sont soumises à autorisation préalable ou à un dépôt de cahier de charge auprès des départements concernés.

(3) le déclarant doit obligatoirement remplir la case réservée au descriptif détaillée de l'activité envisagée.

(4) le capital minimum par une SARL ou SUARL ne peut être inférieur à 1.000 DT.

Pour les sociétés anonymes le capital minimum est de 5.000 DT et le nombre d'actionnaires ne peut être inférieur à sept (7).

Pour les entreprises autres que totalement exportatrices le capital doit représenter un minimum de 30% de l'investissement déclaré fonds de roulement inclus.

Le montant des équipements porté sur la liste joindre à la demande de déclaration doit être égal au montant total des équipements y compris le matériel de transport s'il y a lieu figurant dans le schéma d'investissement.

(5) la présente demande doit être signée par le promoteur.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter notre Site Web : www.tunisieindustrie.nat.tn ou contacter nos services centraux ou régionaux.

NB : Le retrait de l'attestation de dépôt de déclaration ne peut être effectué que par le promoteur du projet déclaré ou par la personne dûment mandatée.



AGENCE DE PROMOTION DE L'INDUSTRIE
63, Rue de Syrie – 1002 Tunis Blevédère
Tel : 71 792 144 – Fax : 71 782 482

Tunis, le

Promoteur :

Raison Sociale :

Liste Programme du Matériel à acquérir
(Loi n°93-120 du 27 décembre 1993)

QUANTITÉ	DÉSIGNATION

Valeur globale du matériel (en DT)